



Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Procès-verbal de la rencontre tenue le **19 février 2024, à 15 h**, par visioconférence, à laquelle les personnes suivantes ont participé :

George Dolhan	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale
Rebecca Monaco	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale
Stéphanye Thibault	Trilogie
Frédéric Bouthillier	Trilogie
Christian Cahuaza	Division des technologies de l'information
Mikaël Beaudin	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale

Ordre du jour

1. Présentation des sujets inscrits à l'ordre du jour
2. Préparation de la présentation de l'encadrement administratif
3. Planification de la prochaine rencontre
4. Fin de la rencontre

1. Présentation des sujets inscrits à l'ordre du jour

Les sujets sont présentés.

2. Préparation de la présentation de l'encadrement administratif

Le Comité effectue la préparation de la présentation de l'encadrement administratif prévue le 28 février prochain.

La liste des points qui y seront abordés est révisée (ajouts soulignés) :

1. Raison d'être de la Loi 25. (Présentateur : Mme Thibault)
2. Définition de renseignement confidentiel/personnel/public. (Présentateur : Me Dolhan)
3. Comment traiter les renseignements confidentiels/personnels ? (Présentateur : Me Dolhan)
4. Dans quelle situation peut-on se retrouver avec ce type de renseignement ? (Présentateur : M. Cahuaza)

5. Procédure pour rapporter une fuite d'information : (Présentateur : Me Monaco)
 - a. Définition d'incident concernant les renseignements personnels. (Présentateur : Me Monaco)
 - b. Exemples d'incidents concernant les renseignements personnels. (Présentateur : Me Dolhan)
 - c. Niveau de gravité d'incident. (Présentateur : Me Monaco)
 - d. Comment rapporter un incident et à qui ? (Présentateur : Mme Thibault)
 - Schémas
 - Requêtes Octopus
6. Personne responsable dans chaque direction vs personne responsable pour déclarer l'incident à la Commission. (Présentateur : Me Dolhan)
 - a. Mesures à mettre en place et plan d'action à l'interne : Qui est la personne qui fera le suivi par la suite ? (Imputabilité des suivis).
7. Mesures mises en place concernant la Loi 25. (Présentateur : M. Cahuaza).
 - a. Exemples : Imprimantes sécurisées, etc.
8. Étapes subséquentes (Présentateur : Me Dolhan)
 - a. Rencontre avec chaque division et questionnaire plus poussé et spécifique transmis aux services compte tenu des informations reçues lors du dernier questionnaire. (Exemples de questions : Où sont classées les informations ? Quelle est la nature des informations concernées ainsi que son médium ? Qui a accès ? Quels sont les risques et les mesures à prendre ? - Date de transmission approximative : 3 mois.

3. Planification de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 26 février à 15 : 00

4. Fin de la rencontre

La rencontre s'est terminée à 15 : 40